

# AIDE SOCIALE

L'aide sociale est une aide départementale qui finance le placement en maison de retraite ou foyer de vie et le maintien à domicile.

## QUELLES SONT LES CONDITIONS ?

- Résider sur la commune
- Personne âgée ou personne handicapée (sous conditions de ressources)

## OÙ FAIRE LA DEMANDE ?

Centre communal d'action sociale (CCAS)

## QUELLE EST LA PROCÉDURE ?

[Informations et constitution du dossier](#)

- Sur rendez-vous le lundi de 14h à 16h et le jeudi de 9h à 11h

## DÉLAIS

- Sous 3 semaines maximum pour un rendez-vous
- Délais de traitement du Conseil départemental 13 (minimum 2 mois)

## COÛT

Gratuit

[En savoir plus](#)

[Centre communal d'action sociale \(CCAS\)](#)

### Coordonnées

Maison des services  
4, boulevard Docteur Jacques-Minet  
13140 Miramas

Tél : [0800 013 140](tel:0800013140)

[Voir le site internet](#)

## **Horaires**

Ouvert

Lun: 8:30-12:00, 13:30-17:00

Mar: 12:00-18:00

Mer - Ven: 8:30-12:00, 13:30-17:00

Sam - Dim: Fermé

→ [Notice Aide sociale](#)